



Doc. 15211
24 janvier 2021

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2020)

Amendement¹ n° 16

Dans le projet de résolution, au paragraphe 9.11, remplacer les mots «d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie» par les mots suivants:

«d'Abkhazie et de région de Tskhinvali / d'Ossétie du Sud»

Note explicative

L'utilisation d'une terminologie correcte est capitale pour lutter contre le discours propagandiste de la Russie, qui porte atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie. L'emploi du terme susmentionné est largement attesté dans la communauté internationale et considéré comme la norme dans la langue des rapports/résolutions/décisions et autres documents des organisations internationales.

Déposé par:

KUTCHAVA Kakhaber, Géorgie, SOC
CHIKOVANI Irakli, Géorgie
KVRIVISHVILI Mariam, Géorgie
MIKANADZE Givi, Géorgie
TALIASHVILI Tamar, Géorgie

1. 2021 - Première partie de session

